

COMPTE-RENDU SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Étaient présents : ISAÏE Michel, JOLY Noël, COTHEREAU Claude, NASSOY Jocelyne, SCHMID Cédric, VOLATIER Valérie, Pierre-Jean VIDAL.

Étaient excusés : JAMMES Elvira (pouvoir à Michel ISAÏE), RONSE Marlène (pouvoir à Claude COTHEREAU).

Secrétaire de séance : Valérie VOLATIER

Nombre de membres en exercice : 9

Date de la convocation : 5/02/2018

Membres qui ont pris part aux délibérations : 7

Date d'affichage : 5/02/2018

Ordre du jour

- Cession cour grande rue à M et Mme JUGNET
- Révision éventuelle loyer boulangerie
- Point urbanisme
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2018 est approuvé et signé des membres présents.

1ère délibération - n°2/2018

OBJET : CESSION COUR GRANDE RUE A M ET MME JUGNET

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération en date du 1^{er} octobre 2015 par laquelle il a été décidé de céder la cour communale située grande rue pour un forfait de 500 € (idem cession cour et M et Mme THINEY Christian et M et Mme CHATELET, chemin du Moulin Brochat), frais de notaire et de bornage à la charge de l'acquéreur. Cette cour a été estimée par le service des domaines à 1 € le m².

Considérant que la maison située 10 grande rue est désormais vendue, le notaire chargée de la vente nous a contacté concernant la cession de la cour. Les acheteurs, M et Mme Alexandre JUGNET, ont fait établir un document modificatif du parcellaire cadastral par Mme Estelle CAULFUTY, géomètre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE :

- de céder la cour communale située devant la propriété 10 grande rue à St Jean de Vaux au prix de 500 €.
- à M et Mme Alexandre et Mégane JUGNET, domiciliés 47 A rue de la Planchette à GIVRY.
- la surface cédée est de 261 m² de l'ancien domaine public (pas encore de n°, dossier en cours).
- l'acte notarié sera établi par Me Rémi GUILLERMIN, notaire à Chalon-sur-Saône, aux frais de M et Mme JUGNET.

Certifié exécutoire suite à transmission au contrôle de légalité (Préfecture de Mâcon) le 16 février 2018 et publication le 16 février 2018 - référence 217104306-20180208-D2-18-DE

2^e délibération - n°3/2018

OBJET : RÉVISION ÉVENTUELLE LOYER BOULANGERIE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait délibéré le 1^{er} décembre 2016 pour accorder une baisse de loyer temporaire aux boulangers, un avenant au bail commercial avait été signé, loyer de 1 300 € HT depuis le 1^{er} janvier 2017, pour le commerce, matériel et le logement de fonction.

Un bilan comptable leur a été demandé, ils ont transmis une synthèse de l'exercice lors de la visite annuelle du commerce et du logement.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE :

- de ne pas augmenter le loyer mensuel de la boulangerie et du logement de fonction, le loyer mensuel est maintenu à 1 300 € HT à compter du 1^{er} janvier 2018.
- un véritable compte de résultat de l'exercice 2016-2017 sera demandé aux exploitants du commerce.

Certifié exécutoire suite à transmission au contrôle de légalité (Préfecture de Mâcon) le 16 février 2018 et publication le 16 février 2018 - référence 217104306-20180208-D2-18-DE

POINT URBANISME

Le dernier point date de la séance du 7 septembre 2017.

Certificat d'urbanisme opérationnel

- Mme Catherine DUBOIS, parcelles chemin du moulin Brochat, demande reçue le 2 février 2018, en cours d'instruction, parcelles situées dans la zone constructible de la carte communale, à côté du Moulin Brochat.

Déclaration Préalable de Travaux

- M Brice JACQUET, chemin des Prés Marcilly, construction d'un abri de jardin, refusé le 4 septembre 2017 (une partie de son terrain est aujourd'hui inconstructible, cette erreur sur la carte communale sera corrigée sur le PLUi à venir).
- M Max SCHWEIZER, Place des Tilleuls, aménagement d'une annexe en habitation et modification des façades, travaux autorisés le 16 octobre 2017.
- M Romaric FRECHIN, chemin du petit lavoir, remplacement des huisseries + aménagement des combles, travaux autorisés le 8 décembre 2017.
- SCI Pora Pora (représentée par Séverine GIVRY), 3 rue Basse, remplacement de 4 fenêtres, arrêté du 8 décembre 2017, travaux autorisés non conformes aux travaux réalisés.
- SCI rue Basse, aménagement d'un T1 au 3 rue basse, remplacement d'une fenêtre et d'un volet, travaux autorisés le 8 décembre 2017.
- SCI rue Basse, aménagement d'un T2 au 3 rue basse, remplacement des fenêtres + création d'une fenêtre de toit, dossier incomplet, rejet tacite.
- M Alexandre JUGNET, grande rue, réfection toiture, travaux autorisés le 1^{er} février 2018.
- M et Mme WADE, grande rue, remplacement des huisseries et d'une porte de garage, dossier déposé le 5 janvier 2018, en cours d'instruction.
- M et Mme LOBIETTI, grande rue, réfection toiture, dossier déposé le 30 janvier, en cours d'instruction.

Permis de construire

- M et Mme Michel VERRAND, rue de la piscine, construction d'une maison d'habitation, dossier déposé le 14 décembre 2017, en cours d'instruction.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DÉLÉGUÉS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Bulletin : il a été distribué récemment. Nous présentons nos excuses pour l'oubli de la mention du décès de Mme Jacqueline PIERRE née CARIMANTRAN, décédée le 15 juillet 2017 à Chagny (son

décès n'a pas été porté sur le registre d'état civil de la Mairie de St Jean de Vaux).

Budget : le Maire et Claude COTHEREAU ont assisté à une réunion organisée par l'association des maires de Saône et Loire à Givry le 6 février concernant les principales dispositions intéressant les collectivités des lois de finances 2018. Il a été rappelé, une nouvelle fois, l'importance de maîtriser les dépenses de fonctionnement (les abaisser si possible) pour ainsi conserver une capacité d'autofinancement fortement dégradée ces dernières années suite à la baisse des recettes. Le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation sera pris en charge par l'Etat.

Bâtiments : la commission a visité les logements le samedi 3 février (un compte-rendu de visite a été établi, des fissures sur le bâtiment de l'ancienne école, la bibliothèque, l'ancien préau sont à signaler). Le carrelage des sanitaires du camping est à rénover.

Piscine : un courrier sera adressé au président du Grand Chalon concernant l'éventuel transfert de l'équipement, qu'en sera-t-il de la saison estivale 2018 ? La commune ne pourra plus assumer seule financièrement la charge des dépenses de fonctionnement.

CCAS : il se réunira le 21 février à 20 h afin de préparer le budget 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Plan Local d'Urbanisme intercommunal, enquête publique prévue du 15 mars au 17 avril prochain (dates et lieux exacts non encore communiqués, des flyers seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres).

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h 30.